



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	099-2024
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2024.RRGR.145
Déposée le :	14.05.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Widmer (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Oui
Urgence accordée :	Oui 06.06.2024
N° d'ACE :	774/2024 du 14 août 2024
Direction :	Chancellerie d'État
Classification :	Non classifié

De quelles preuves le président du gouvernement dispose-t-il pour affirmer que le Concours Eurovision de la chanson est « totalement corrompu depuis des années » ? Et est-ce le Conseil-exécutif dans son ensemble qui ne souhaite pas que l'édition suivante se tienne à Berne, ou uniquement le directeur de la sécurité ?

Peu après la victoire de Nemo, qui habite Bienne, lors de l'édition 2024 du Concours Eurovision de la chanson, le président du Conseil-exécutif Philippe Müller a publié le texte suivant sur la plateforme X :

Un Suisse remporte le Concours Eurovision de la chanson, totalement corrompu depuis des années, et marqué cette année par de l'antisémitisme & des scènes de violences choquantes et des interventions policières. Et que font les journaux Tamedia, d'habitude si fiers de leur sens critique ? Ils sont totalement contaminés par l'euphorie !
🇪🇺 Eurovision, tiens-toi à l'écart de Berne ! [traduction¹]

Personnellement, je partage avec beaucoup de Bernoises et de Bernois, de Suissesses et de Suisses, la joie que suscite la victoire d'un talent musical bernois au plus grand concours musical du monde. L'Eurovision est une manifestation de grande envergure, et il ne fait aucun doute que l'organiser représenterait un défi pour les villes du canton de Berne, aussi bien en matière d'infrastructures que sur le plan financier. Il n'en reste pas moins que l'Eurovision recèle un potentiel extraordinaire pour l'économie et le tourisme et offre ainsi une plateforme pour présenter la région-hôte sous son meilleur jour à l'ensemble du continent. La chaîne de création de valeur – et donc aussi le canton – profiterait énormément d'une telle manifestation.

¹ Philippe Müller auf X: „Schweizer gewinnt den seit Jahren durch & durch #korrupten #ESC. Dieses Jahr auch noch #antisemitisch geprägt & von schlimmen Gewaltereignissen mit Polizeieinsätzen begleitet. Und die sonst ach so „kritischen“ @Tamedia-Blätter? Spüren sich nicht mehr. 🇪🇺ESC: Bleib' fern von Bern! <https://t.co/JAY46MqGD5>“ / X (twitter.com)

Je redoute que le message – irréfléchi à mon avis – que le président du Conseil-exécutif a publié sur X pourrait avoir fermé bien des portes qu'il sera difficile de rouvrir, d'autant plus qu'il qualifie publiquement l'Union européenne de Radio-Télévision (UER) de « totalement corrompue », sans fournir une quelconque preuve à cette affirmation.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis exprimé par son président dans le message en question, selon lequel l'UER et le Concours Eurovision sont « totalement corrompus » ? Si oui, quels sont les éléments étayant pareille affirmation ?
2. Le Conseil-exécutif partage-t-il le souhait exprimé par son président que l'édition 2025 de l'Eurovision (dont la tradition veut qu'il soit organisé par le pays de la personne lauréate de l'édition précédente) « se tienne à l'écart de Berne » ? Dans l'affirmative, comment ce souhait est-il motivé ?
3. Dans un message Instagram du canton de Berne², celui-ci félicite Nemo de sa victoire et se dit fier. Le tweet du président du Conseil-exécutif est totalement en porte-à-faux avec ce message. Que peut-on dire sur cette contradiction sous l'angle de la collégialité ?
4. Chaque membre du gouvernement est-il libre de contredire l'avis officiel du gouvernement sur un réseau social ou de prendre position (de la sorte) avant qu'une décision officielle soit prise ? Existe-t-il des règles concernant les messages des membres du gouvernement sur les réseaux sociaux ? Existe-t-il un service chargé de coordonner les prises de position du gouvernement et celles exprimées à titre individuel par les membres de cet organe collégial ?
5. Vu les enjeux en matière de promotion du tourisme et de la place économique et les retombées économiques potentielles, le canton de Berne peut-il se permettre de refuser ne serait-ce que de réfléchir à l'organisation de l'Eurovision, et de qualifier d'emblée la manifestation d'indésirable ?
6. Le canton prévoit-il de rendre hommage de quelque manière que ce soit à Nemo, qui vit à Bienne et qui a remporté le plus grand concours de musique au monde ?

Motivation de l'urgence : l'édition 2025 de l'Eurovision aura lieu dans une année déjà. Les villes-hôtes potentielles dans le canton de Berne et en Suisse doivent savoir aussi rapidement que possible à quelle attitude elles peuvent s'attendre de la part du gouvernement cantonal.

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis exprimé par son président dans le message en question, selon lequel l'UER et le Concours Eurovision sont « totalement corrompus » ? Si oui, quels sont les éléments étayant pareille affirmation ?*

Dans le cas présent, le Conseil-exécutif ne s'est pas livré à des investigations pour vérifier les propos tenus par le conseiller d'État Philippe Müller sur son compte personnel sur la plateforme X. Il ne peut donc pas se prononcer sur cette affirmation.

² <https://www.instagram.com/p/C62pe0yKpch/> sur le compte bern-berne

2. *Le Conseil-exécutif partage-t-il le souhait exprimé par son président que l'édition 2025 de l'Eurovision (dont la tradition veut qu'il soit organisé par le pays de la personne lauréate de l'édition précédente) « se tienne à l'écart de Berne » ? Dans l'affirmative, comment ce souhait est-il motivé ?*

Le 28 juin 2024, les villes de Berne et de Bienne ont déposé un dossier de candidature, avec le soutien du Conseil-exécutif du canton de Berne, pour organiser l'édition 2025 du Concours Eurovision de la chanson. Le 3 juillet dernier, le Conseil-exécutif a approuvé à l'attention du Grand Conseil le crédit requis à cet effet. La position du Conseil-exécutif est donc claire sur la question. Entre-temps, le comité de pilotage de la SSR a décidé le 18 juillet 2024 de retenir les villes de Bâle et de Genève pour la dernière phase de sélection en vue de l'organisation du Concours Eurovision de la Chanson 2025. Les candidatures de Berne/Bienne et de Zurich ont donc été écartées. Par conséquent, lors de sa première séance après la pause estivale, le Conseil-exécutif a retiré l'affaire de crédit prévue pour la session d'automne 2024.

3. *Dans un message Instagram du canton de Berne³, celui-ci félicite Nemo de sa victoire et se dit fier. Le tweet du président du Conseil-exécutif est totalement en porte-à-faux avec ce message. Que peut-on dire sur cette contradiction sous l'angle de la collégialité ?*

Le canton de Berne a félicité Nemo sur son compte Instagram officiel pour sa victoire à l'Eurovision. Le Conseiller d'État Philippe Müller s'est ensuite exprimé de manière critique à partir de son compte personnel sur la plateforme X à propos du concours Eurovision de la chanson en tant que manifestation. Il s'agit donc de deux questions différentes.

4. *Chaque membre du gouvernement est-il libre de contredire l'avis officiel du gouvernement sur un réseau social ou de prendre position (de la sorte) avant qu'une décision officielle soit prise ? Existe-t-il des règles concernant les messages des membres du gouvernement sur les réseaux sociaux ? Existe-t-il un service chargé de coordonner les prises de position du gouvernement et celles exprimées à titre individuel par les membres de cet organe collégial ?*

De manière générale, les membres du gouvernement sont libres de s'exprimer à titre personnel en public, qu'ils soient sollicités dans la cadre d'interviews avec les médias, lors d'événements ou sur les réseaux sociaux. Il va de soi qu'ils doivent respecter le principe de collégialité et qu'ils n'ont pas le droit de rendre publiques des informations confidentielles. Dans le cas présent, ces deux principes ont été respectés. Pour les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale, la Chancellerie d'État (Office de la communication) a dressé un certain nombre de recommandations sur les comportements qu'il convient d'adopter sur les réseaux sociaux. Les membres du gouvernement s'appuient sur ces recommandations.

5. *Vu les enjeux en matière de promotion du tourisme et de la place économique et les retombées économiques potentielles, le canton de Berne peut-il se permettre de refuser ne serait-ce que de réfléchir à l'organisation de l'Eurovision, et de qualifier d'emblée la manifestation d'indésirable ?*

Voir la réponse apportée au point 2

6. *Le canton prévoit-il de rendre hommage de quelque manière que ce soit à Nemo, qui vit à Bienne et a remporté le plus grand concours de musique au monde ?*

Comme l'auteur de l'interpellation a lui-même pu le constater dans sa question n° 3, le canton a félicité Nemo sur Instagram et Facebook le lendemain de sa victoire au Concours Eurovision de la chanson, c'est-à-dire le dimanche matin (12 mai 2024). Le surlendemain, à savoir le lundi 13 mai 2024, la conseillère d'État Christine Häslar, a, en sa qualité de directrice de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne, adressé à Nemo une lettre de félicitations dans laquelle elle loue les mérites de l'artiste. De même, le mercredi

³ <https://www.instagram.com/p/C62pe0yKpchl/> sur le compte bern-berne

15 mai 2024, le Conseil-exécutif a, lors de sa première séance après cet événement, adressé ses félicitations à Nemo dans un courrier signé par le président du gouvernement et le chancelier. On peut lire dans ce courrier félicitant Nemo pour sa victoire au Concours Eurovision de la chanson : « Votre prestation impressionnante a mis en lumière toutes les facettes de vos nombreux talents. Devant des millions de spectatrices et spectateurs du monde entier, vous avez également envoyé un signal fort en faveur d'une société ouverte et de la diversité ».

Destinataire

– Grand Conseil